

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020032	Date d'inspection Le 26 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une visite de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de ma visite.
- Laire de changement de couche est conforme aux lois sur les services de la petite enfance.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- À mon arrivée les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Discussion avec la directrice sur la formation.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 mars 2021

Date

original signé par
Josée Driscoll

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 mars 2021

Date